

M. Planchou, la recrudescence des lieux culturels ne favorise pas l'intégration

Nous venons d'apprendre que vous auriez eu deux réunions avec des représentants de la Communauté musulmane de votre Commune, en vue de discuter de l'implantation d'une école coranique sur un terrain public de 12.000M2, que vous seriez prêt à leur concéder.

Nous sommes extrêmement étonnés d'un tel projet, qui aurait pour conséquence de favoriser le communautarisme au détriment du vivre ensemble et serait contraire au pacte républicain auquel nos concitoyens sont attachés.

Si vous deviez accéder à cette requête, vous violeriez dans ses principes la Loi de 1905 qui instaure la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il est dit dans L'article 2 de la Loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »